

**CONTRIBUTION DU DIALOGUE INTER-ETATS SUR LA
MIGRATION EN AFRIQUE CENTRALE(DIMAC) A LA REUNION
DES PRESIDENTS DES PROCESSUS CONSULTATIFS
REGIONAUX DU CAIRE/EGYPTE.**

Prenant la parole devant cette auguste assemblée au nom du Dialogue inter-états sur la Migration en Afrique centrale, j'aimerais d'abord m'acquitter d'un devoir, celui de remercier la Leauge arabe, l'OIM et les Organismes partenaires pour avoir organisé cette réunion qui est une occasion d'échange au moment où la crise migratoire aux effets collatéraux dramatiques se pose avec acuité.

Sous l'impulsion de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) avec l'appui technique et financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations et dans le souci majeur de doter l'Afrique Centrale d'un Processus Consultatif Régional sur la migration, l'initiative de créer le Dialogue Inter-Etats sur la Migration en Afrique Centrale (DIMAC) a été lancée lors de la réunion des Experts en charge des questions de migrations des Etats membres de la CEEAC, tenue le 17 février 2012 à Brazzaville/République du Congo dont l'une des recommandations adressées au Secrétariat général de la CEEAC était de tout mettre en œuvre pour opérationnaliser le DIMAC.

En 2013, un groupe de travail technique restreint a été mis en place composé du Congo qui avait abrité la réunion et à qui le Secrétariat provisoire du DIMAC avait été confié, le Tchad qui assurait la présidence en exercice de la CEEAC d'alors, la CEEAC, l'OIM et la CEA/BSR-AC.

Ce groupe restreint a tenu plusieurs réunions qui ont permis de préparer les documents techniques (Statut, Règlement Intérieur, Organigramme, Plan d'actions) qui ont été transmis au Secrétariat général de la CEEAC pour les soumettre à la Conférence des Chef d'Etat et de Gouvernement.

En novembre 2014 à N'Djaména (Tchad), les réunions préparatoires du 16^e Sommet ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (Commission Consultative ou réunion des Experts et Conseil des Ministères) ont validé et

approuvé le projet de création du DIMAC avec ses documents techniques.

C'est le 25 mai 2015 que le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'est tenue à N'Djaména (Tchad) a adopté la création du DIMAC avec son siège à Brazzaville par Décision. L'OIM a donné son accord pour que le DIMAC bénéficie des facilités offertes par son bureau local de Brazzaville.

Bien qu'ayant pris part à la réunion de Lima au Pérou où d'importantes recommandations ont été arrêtées, le DIMAC n'avait pas encore une ossature juridique lui permettant de pouvoir mener certaines de ses activités à l'image des autres processus consultatifs régionaux et de s'acquitter de ses engagements internationaux.

Grace à la détermination de la République du Congo qui assure le Secrétariat Exécutif appuyé par la CEEAC et l'OIM qui ont piloté le dossier, avec la Décision du 25 mai 2015, la 1^{ère} réunion du DIMAC est en préparation (Note conceptuelle, Projet d'Agenda, lettres d'invitation).

Cette réunion examinera les questions du recrutement du personnel du Secrétariat Exécutif du DIMAC, le Plan d'actions et le financement. Cette première réunion regroupera tous les Etats membres (gouvernement, organisation de la société civile) et les partenaires (OIM, UNHCR, UA, CEA, etc.). Les recommandations de LIMA y compris les nouveaux défis liés à la Migration seront des axes de travail du DIMAC.

Nous ne saurions finir notre propos sans réitérer notre plaidoyer pour un soutien technique et financier au DIMAC qui est le nouveau né des PCR Africains qui a besoin de soutiens multiformes afin qu'il soit capable de remplir ses missions.